

## ANNEXE 1 : POUVOIRS DE POLICE

### Signature des arrêtés de circulation : autorités compétentes (1/4)

	EN AGGLOMÉRATION	
	Restriction	Compétences
R.D. classée RGC (Route à Grande Circulation)	Police de la circulation <sup>(1)</sup>	Maire + avis Préfet
	Barrières de dégel	PCG
	Passage des ponts	Préfet
	Priorités (cédez le passage, STOP, feux)	Voir tableau annexe 3/4
	Relèvement du seuil de vitesse (70 km/h)	Maire avec avis conforme Préfet
	Restriction de vitesse (30 km/h), zone 30 et zone de rencontre	
	Limites d'agglomération	Maire
R.D. non RGC (Route à Grande Circulation)	Police de la circulation <sup>(1)</sup>	Maire
	Barrières de dégel	PCG
	Passage des ponts	PCG ou Maire + information PCG si danger imminent
	Priorités (Cédez le passage, STOP, Feux)	Voir tableau annexe 3/4
	Relèvement du seuil de vitesse (70 km/h)	Maire + avis PCG
	Restriction de vitesse (30 km/h), zone 30 et zone de rencontre	
	Limites d'agglomération	Maire
V.C.	Police de la circulation (1)	Maire
	Barrières de dégel	
	Passage des ponts	
	Priorités (cédez le passage, STOP, feux)	Voir tableau annexe 3/4
	Relèvement du seuil de vitesse (70 km/h)	Maire
	Restriction de vitesse (30 km/h), zone 30 et zone de rencontre	
	Limites d'agglomération	

(1) - Règles générales concernant la signature des arrêtés permanents et temporaires.  
Les actes administratifs autorisant la circulation d'un véhicule en transport exceptionnel du fait de son poids et/ou de son gabarit sont des arrêtés préfectoraux, y compris sur les RD et VC.

## Signature des arrêtés de circulation : autorités compétentes (2/4)

	HORS AGGLOMÉRATION	
	Restriction	Compétences
R.D. classée RGC (Route à Grande Circulation)	Police de la circulation <sup>(1)</sup>	PCG + avis Préfet
	Barrières de dégel	PCG
	Passage des ponts (limitation de tonnage, gabarit...)	Préfet ou Maire + information Préfet et PCG si danger imminent
	Priorités (cédez le passage, STOP, feux)	Voir tableau annexe 4/4
	Restriction de vitesse (70 km/h)	PCG + avis Préfet
R.D. non RGC (Route à Grande Circulation)	Police de la circulation <sup>(1)</sup>	PCG
	Barrières de dégel	PCG ou Préfet si urgence
	Passage des ponts	Préfet ou Maire + information PCG si danger imminent
	Priorités (cédez le passage, STOP, feux)	Voir tableau annexe 4/4
	Restriction de vitesse (70 km/h)	PCG
V.C.	Police de la circulation <sup>(1)</sup>	Maire
	Barrières de dégel	Maire ou Préfet si urgence
	Passage des ponts	Maire
	Priorités (cédez le passage, STOP, feux)	Voir tableau annexe 4/4
	Restriction de vitesse (70 km/h)	Maire

(1) - Règles générales concernant la signature des arrêtés permanents et temporaires.  
Les actes administratifs autorisant la circulation d'un véhicule en transport exceptionnel du fait de son poids et/ou de son gabarit sont des arrêtés préfectoraux, y compris sur les RD et VC.

## Signature des arrêtés de circulation : autorités compétentes (3/4)

### CÉDEZ LE PASSAGE – STOP - FEUX TRICOLORES

		EN AGGLOMÉRATION			
		Autoroute	R.D. classée RGC (Route à Grande Circulation)	R.D. non RGC (Route à Grande Circulation)	V.C.
Voie non prioritaire	Voie prioritaire				
Autoroute	Maire + avis conforme Préfet				
R.D. classée RGC (Route à Grande Circulation)	Maire + avis conforme Préfet				
R.D. non RGC (Route à Grande Circulation)	Maire + avis conforme Préfet	Maire			
V.C.	Maire + avis conforme Préfet				

## Signature des arrêtés de circulation : autorités compétentes (4/4)

### CÉDEZ LE PASSAGE – STOP - FEUX TRICOLORES

		HORS AGGLOMÉRATION			
		Autoroute	R.D. classée RGC (Route à Grande Circulation)	R.D. non RGC (Route à Grande Circulation)	V.C.
Voie non prioritaire	Voie prioritaire				
Autoroute	Préfet	Préfet + avis PCG	Conjoint Préfet/PCG	Conjoint Préfet/Maire	
R.D. classée RGC (Route à Grande Circulation)	Préfet + avis PCG	PCG + avis Préfet	PCG + avis Préfet (*)	Conjoint PCG/Maire avis Préfet (*)	
R.D. non RGC (Route à Grande Circulation)	Conjoint Préfet/PCG	PCG + avis Préfet	PCG	Conjoint PCG/Maire	
V.C.	Conjoint Préfet/Maire	Conjoint PCG/Maire avis Préfet (*)	Conjoint PCG/Maire	Maire	

(\*) Arrêté facultatif pour les «Cédez le passage».

RGC prioritaire par application de l'article R.415-8 du Code de la Route.



# ANNEXE 1